

# Villeparisis s'oppose au projet de voies réservées sur la Francilienne

La Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France (DIRIF) a présenté un projet de création de voies réservées sur la Francilienne, au niveau de Mitry-Mory, Villeparisis et Le Pin. A l'occasion du dernier conseil municipal, la Ville de Villeparisis a exprimé de vives réserves quant à ce projet.



Un coût exorbitant (50 millions d'euros) pour des gains de temps de trajet jugés dérisoires : 8 minutes estimées pour les véhicules autorisés et seulement 1 minute 30 pour les autres. La Ville dénonce principalement :

1. Le **manque de concertation préalable** avec les communes impactées, ce qui rend le projet difficilement acceptable et ne tient pas compte des besoins réels.
2. L'**inadéquation avec les contraintes techniques** du terrain, notamment au niveau des ponts.
3. L'**absence d'arrêt de bus express** sur le territoire de Villeparisis, rendant le projet inutile pour les habitants.
4. L'**incapacité du projet à résoudre les problèmes** notamment des entreprises locales, qui souffrent de la saturation des axes et des temps de trajet de plus en plus longs.

## Un projet déphasé et incohérent

**Ce projet pourrait avoir des implications importantes pour Villeparisis et ses habitants :**

- Une **dégradation de la qualité de vie** en raison des nuisances liées aux travaux et à la circulation.
- Un **impact négatif sur l'attractivité** économique du territoire, si les entreprises notamment continuent de souffrir de difficultés d'accès.
- Une **perte d'opportunités de développement** pour la commune, si les investissements ne sont pas réalisés dans les domaines prioritaires, comme les transports du quotidien avec l'amélioration du RER B par exemple, ou le développement de liaisons douces avec des voies cyclables.

## Des alternatives sont possibles

La Ville plaide donc pour une approche plus globale et concertée de la problématique des transports sur la Francilienne. Elle suggère notamment :

- Une **étude approfondie des besoins** des différents usagers de la route.
- La **mise en place de solutions alternatives** telles que l'aménagement de voies cyclables, le développement des transports en commun en site propre ou encore la promotion du covoiturage.
- L'**orientation de ces investissements en priorité** vers les transports du quotidien.

Villeparisis enjoint donc l'État à faire preuve de davantage de responsabilité et à mettre en œuvre des politiques de transport plus cohérentes et plus adaptées aux besoins des territoires et de ses habitants. es cohérentes et plus adaptées aux besoins des territoires.

## Retrouvez la séance du Conseil municipal

Retrouvez le débat sur la motion de censure à 24 min de la vidéo

